RÉPUBLIQUE FRANCAISE

♦

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

♦

MAIRIE de LARMOR-PLAGE

Ville de Larmor-Plage
Station classée de tourisme

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601071-20260528-2026_S3_D01-DE

N°2026-S3-D01

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
22 mai 2026

Séance publique du jeudi 28 mai 2026

La séance a été ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de madame Marianne ROUSSET, maire de Larmor-Plage.
Le procès-verbal du conseil municipal du 16 avril 2026 a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Présidente : Madame Marianne ROUSSET

Secrétaire de séance : Madame Sonia DE MEYER

QUORUM :

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Procurations : 2
- Absents : 0
- Votants : 29

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Marianne ROUSSET, M. Stéphane LOHÉZIC, Mme Sonia DE MEYER, M. Jacques LE GUENNEC, Mme Véronique JEFFROY, M. Sébastien GUILLIN, Mme Annabelle MERCIER, M. Stéphane LOPEZ, Mme Annick COULON, Mme Katherine GIANNI, M. Didier KERVAZO, Mme Alexane DUPUIS, M. Hervé LE FLOCH, Mme Sabine GUERLAIS, M. Robert MIGNONE, Mme Catherine SCIEUX, Mme Victoire DOHET, M. Dominique TAILHARDAT, Mme Laëtitia HOUDART, M. Jean-Marc PERON, Mme Claire FOURGASSIÉ LIÈVRE, M. Jean-François COURTAY, M. Jean-Louis MILÈS, Mme Patricia LE FLOC'H, M. Gabriel LE SEIGLE, Mme Catherine COICAUD, M. Nicolas GRIS.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : M. Francis RUBIANO à M. Robert MIGNONE ; M. Pierre LE CLANCHE à Mme Sonia DE MEYER.

Objet : Désignation des délégués au conseil portuaire de Lorient

Par suite du renouvellement intégral du conseil municipal lors des élections du 22 mars 2026, il importe d'élire les délégués devant représenter la commune au sein du conseil portuaire de Lorient.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33,

Il est proposé au conseil municipal de désigner les membres comme suit :

- **CONSEIL PORTUAIRE DE LORIENT : 1 titulaire et 1 suppléant**

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Dominique TAILHARDAT	Katherine Gianni

Il est procédé au vote à main levée.

Le conseil, après en avoir délibéré, ADOPTE par 24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Jean-Louis MILÈS, Patricia LE FLOC'H, Gabriel LE SEIGLE, Catherine COICAUD, Nicolas GRIS).

LARMOR-PLAGE, le 1er juin 2026
LE MAIRE
Marianne ROUSSET

MAIRIE DE LARMOR-PLAGE (MORBIHAN)